

REGLEMENT D’UTILISATION DES SALLES INFORMATIQUES

Les élèves du Collège Saint-Augustin se voient confier du matériel informatique coûteux et fragile. Ce matériel est nécessaire pour leurs études. Son utilisation est donc soumise à la stricte application des articles qui suivent, approuvés par le Pouvoir Organisateur.

* Article 1.

Chaque élève se voit attribuer une place bien définie. Cette place reste identique tout au long de l’année.

* Article 2.
1. Le PC et l’écran ne PEUVENT ni être allumés ni être éteints par l’élève. C’est le professeur qui s’en charge.
2. Pour pouvoir travailler sur le PC, l’élève reçoit un login et un mot de passe : il garantit la confidentialité du travail de l’élève.
3. Les visites de sites se font sous la responsabilité de l’élève détenteur du mot de passe.
* Article 3.
1. L’élève s’en tient strictement aux consignes d’utilisation fournies par l’équipe éducative.
2. Chaque élève enregistre son travail dans son répertoire personnel (répertoire Z). Tout enregistrement dans un autre répertoire sera perdu lors de la déconnexion.
3. Il est interdit de modifier le bureau en y ajoutant ou retirant des raccourcis voire même en modifiant le fond d’écran.
* Article 4.
1. L’apport de supports externes est formellement interdit.
2. L’utilisation d’internet ne doit se faire que dans le cadre strict de consignes de recherche à caractère scolaire données par le professeur et uniquement avec son autorisation.
3. L’utilisation de la messagerie personnelle est interdite. Seule la messagerie à usage scolaire est autorisée (adresse composée comme suit : prénom.nom@csa-enghien.com)
4. Les téléchargements à des fins personnelles sont interdits.
* Article 5.
1. Il est strictement interdit de manger et boire dans les locaux informatiques. Il ne peut donc pas se trouver de bouteilles ni de cannettes dans les poubelles.
2. Avant de quitter le local, l’élève est tenu de replacer sa chaise, le clavier et la souris de façon correcte.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| V. Demézel | Ph. Bausier | Signature des parents | Signature de l’élève |
| Principale | Responsable informatique |  |  |